

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.
Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, 25 francs par an.
 } " " 14 " six mois.
 } " " 7 50 " trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITTE, BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITTE, BULLIER et C^{ie}, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

ROUBAIX

1^{er} février 1862.

EXPOSÉ DE LA SITUATION DE L'EMPIRE PRÉSENTÉ AU SÉNAT ET AU CORPS LÉGISLATIF.

Nous extrayons de l'Exposé de la situation de l'Empire ce qui concerne plus particulièrement l'industrie et le commerce.

Les modifications apportées dans notre législation douanière par les lois des 5 et 23 mai 1860, et qui ont principalement pour objet le dégrèvement des matières premières et de certaines denrées de consommation, ont été étendues par des décrets impériaux à des matières premières d'un ordre secondaire qui, cependant, jouent un rôle important dans l'industrie. Ainsi, le tarif des fruits et des graines oléagineuses, des huiles, des graisses, des os et sabots de bétail, des peaux brutes, etc., a été très sensiblement réduit. Tel a été l'objet des décrets des 5 janvier et 29 mai 1861.

D'un autre côté, un décret du 16 janvier a supprimé, en vue de favoriser le développement de la consommation, la surtaxe de 3 fr. qui existait sur les sucres bruts étrangers importés des pays hors d'Europe par des navires français. Dans la même pensée, et par application du principe consacré par la délibération du Corps législatif dans la discussion de la loi du 5 mai 1860, un décret du 14 juin a fixé à 3 et 2 fr. par 100 kilog., selon que le sucre est originaire des pays situés au-delà ou en deçà du cap de Bonne-Espérance, la surtaxe de navigation. Ce principe avait déjà pris place dans la loi du 3 juillet 1861, qui a prononcé l'émanicipation commerciale de nos colonies. Cette loi, dont la mise à exécution avait été fixée au 1^{er} septembre, est de date trop récente pour qu'il soit possible d'en faire connaître les résultats économiques. Enfin, le décret du 24 juin a étendu le bénéfice du drawback aux sucres étrangers importés par navires étrangers.

Ces réformes ne se sont pas accomplies sans provoquer d'assez vives réclamations de la part des intérêts maritimes. Ceux-ci ont prétendu que la suppression de la surtaxe de 3 fr. sur les sucres étrangers donnerait à ces sucres, et au détriment de nos sucres coloniaux, une préférence sur le marché français; ils ont vu dans l'extension du drawback aux sucres importés par navires étrangers, non-seulement l'abandon de toute protection en faveur des navires français, mais encore un avantage marqué pour le pavillon étranger. Ces réclamations ont été l'objet d'une correspondance active entre les départements des finances, de la marine et du commerce.

Jusqu'à présent les faits commerciaux n'ont pas confirmé les craintes manifestées; d'une part, si le sucre étranger est arrivé en plus grande quantité, il n'a pas nu au placement de nos sucres coloniaux, dont l'importation, en 1861, est à peu près égale à celle de 1860, et

dépasse de plus de 200,000 quintaux métriques les importations de 1859; d'autre part, malgré les facilités accordées aux pavillons étrangers, nos navires sont restés maîtres du transport des sucres étrangers, puisque sur les quantités arrivées depuis le 24 juin, notre pavillon a pris plus de 85 %, tandis que la part des marines étrangères est à peine de 15 % (1).

Une autre mesure avait également excité les appréhensions de certains représentants de l'intérêt maritime, c'est l'abaissement à 10 fr. par 100 kilog. du droit d'entrée sur les poissons de mer; on considérait la pêche du hareng comme fort compromise, et on allait jusqu'à demander la révision sur ce point du traité conclu avec l'Angleterre. Si l'expérience n'est pas encore complète, les faits actuels autorisent au moins à croire à l'innocuité de ces craintes.

Au surplus, le gouvernement apprécie à un trop haut degré le rôle important que joue la marine marchande, au double point de vue de notre commerce maritime et de notre puissance navale, pour ne pas rechercher avec sollicitude quel est le régime douanier le plus favorable aux intérêts de notre pavillon, et il a résolu de confier au conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie, le soin de procéder à une enquête qui permettra à toutes les opinions de se produire en pleine liberté.

Les négociations commerciales qui l'année dernière, à pareille époque, se poursuivaient avec la Belgique, ont heureusement abouti, et les relations commerciales et maritimes des deux pays dans leurs rapports mutuels ont été réglées par le traité du 1^{er} mai 1861.

Comme le traité franco-anglais, le traité franco-belge avait fixé au 1^{er} octobre l'époque de la levée des prohibitions. Cette date avait

(1) Les droits sur les sucres paraissent devoir être relevés temporairement pour alimenter une source plus féconde de prospérité, l'exécution rapide des travaux publics sur tout le territoire de l'Empire.

Néanmoins, et à titre soit de réserve pour l'avenir, soit de justification du principe de la loi, il est inutile de préciser les résultats obtenus. Les prévisions du budget de 1862 ont évalué la recette provenant des droits sur les sucres à 88,000,000, et l'accroissement de consommation à 26 ou 28 %, en prenant pour base la plus forte des trois années antérieures.

Ces chiffres devaient être atteints au 1^{er} janvier 1862. Or, voici ceux obtenus au 1^{er} janvier 1862 :

1^o La recette s'est élevée pendant l'exercice 1861 à 86,000,000 de fr. ;

2^o La consommation intérieure s'est élevée de 205,000,000 (chiffre de 1858) à 248,000,000 de kilogrammes, c'est-à-dire de 21 %, dans une seule année, lorsque les accroissements, avant la détaxe, n'étaient, en moyenne, que de 7 % par an, comparée à 1859 et à 1860, l'augmentation a été de 27 et de 25 % ;

3^o Les prévisions budgétaires auraient été évidemment dépassées en 1862, puisque, pour les atteindre, l'accroissement n'aurait dû être que de 5 à 7 %, et l'augmentation des recettes de 2,000,000 de fr.

été insérée dans les deux actes dont il s'agit, par respect pour la parole donnée à l'industrie, mais non sans appréhension des conséquences qu'elle pouvait avoir pour les transactions et, par suite, pour le travail industriel. Les faits recueillis par l'administration ont prouvé que cette appréhension n'était pas vaine, et que l'incertitude dans laquelle on était sur les effets possibles des actes conventionnels avec l'Angleterre et la Belgique avait exercé une certaine influence sur les opérations commerciales.

Les uns espéraient trouver dans les nouvelles conditions qui leur était faites par les traités le moyen de s'approvisionner beaucoup plus économiquement; les autres, au contraire, craignaient une concurrence qu'ils n'avaient pu expérimenter, et qu'il leur paraissait d'autant plus redoutable que la protection était restée au-dessous de celle qui avait été généralement demandée. Isolés par la prohibition, de tout contact sérieux avec l'étranger, les chefs de nos plus grandes maisons avaient, dans l'enquête faite l'année dernière, réclamé le droit maximum de 30 %; quelques-uns même avaient déclaré que s'ils ne demandaient pas plus, c'est que le traité avec l'Angleterre avait posé une limite infranchissable.

Les conventions supplémentaires avec l'Angleterre, comme le traité du 1^{er} mai avec la Belgique, se sont tenues bien en deçà des demandes qui avaient été présentées, et les faits constatés depuis le 1^{er} octobre ont prouvé que les négociateurs français avaient eu, mieux que les intéressés, conscience de la vitalité de l'industrie française. Il faut dire, d'ailleurs, à l'honneur de celle-ci, que si, dans les premiers moments, des déficiences se sont fait jour, elles ont été en petit nombre, et qu'elles ont bien compris que la vraie chance de salut était dans l'amélioration de l'outillage et dans une meilleure organisation du travail. On s'est mis résolument à l'œuvre, et déjà on a recueilli les fruits de son énergie.

Voici quelle a été depuis le 1^{er} octobre jusqu'au 31 décembre dernier, l'importation des principaux produits qui nous ont été fournis par l'Angleterre et par la Belgique :

	D'Angleterre.	De Belgique
Fils de coton	275,000 k.	216,000 k.
Tissus de coton unis, croisés, imprimés, piqués	2,828,000 f.	294,000 f.
Tulle de coton	39,000	
Tissus de laines purs ou mélangés	13,000,000	351,000
Feurs de toute sorte	120,000	
Coutellerie	201,000	
à base de sel, autres, compris les vernis et les couleurs	360,000	
Produits chimiques	369,000	

Ces deux derniers chiffres s'appliquent tout à la fois à l'Angleterre et à la Belgique. Si l'on rapproche ces chiffres de ceux de la production de nos diverses industries, on reste convaincu que les traités conclus avec l'Angle-

terre et avec la Belgique n'ont été, même pour les industries qu'on regardait, dans le premier moment, comme étant le plus en péril, qu'un stimulant salutaire.

Par contre, voici quelles ont été pendant la même période nos importations en Angleterre et en Belgique :

	En Angleterre.	En Belgique
Tissus de soie	41,300,000 f.	4,905,000 f.
Tissus de laine	13,440,000	2,898,000
Vêtements		3,107,000
Peaux préparées ou ouvrées	7,655,000	187,000
Mercerie		1,870,000
Modes à fleurs	535,000	232,000
Chapeaux de toutes matières	235,000	
Machines et mécan.	57,000	142,000
Coutellerie	540,000	
Porcelaine	310,000	250,000
Vins	7,907,000	2,851,000
Eaux-de-vie	7,380,000	90,000
	79,359,000	16,480,000
	95,839,000	

Quant à l'industrie métallurgique, elle est en pleine prospérité, partout le travail est actif, et le haut prix des dernières ventes de bois dénote une grande confiance dans l'avenir. Nous donnerons d'ailleurs des détails plus étendus sur cette branche importante de la production nationale dans la suite de cet exposé.

On peut donc dire aujourd'hui que si l'épreuve n'est pas encore absolument complète, ses premiers résultats sont au moins très-satisfaisants, malgré des circonstances extérieures qui nul ne pouvait prévoir ni dominer, et qui sont venues jeter une complication regrettable dans nos relations internationales.

L'échange des produits est une source réciproque de richesses et de civilisation pour les peuples, nous devons donc poursuivre résolument les réformes commencées. Dans cette vue, de nouveaux traités sont en voie de négociation, notamment avec le Zollverein et avec le royaume d'Italie. A l'égard de ce dernier gouvernement elles commencent. Quant au Zollverein, elles se poursuivent depuis plus d'une année, et la France aura fait pour leur succès toutes les concessions compatibles avec les principes économiques dont elle poursuit la réalisation. Deux traités qui peuvent également avoir une utile influence sur l'avenir de nos relations commerciales ont d'ailleurs été conclus, l'un avec la Chine, le 12 janvier 1861, à la suite du triomphe de nos armes, l'autre, le 29 avril de la même année avec la Turquie. Ce dernier traité fait disparaître graduellement les droits établis à l'exportation des matières premières que nous tirons de ce pays. La sécurité de nos transactions avec l'extrême Orient est aujourd'hui assurée, et il y a là un vaste champ ouvert à notre activité commerciale.

Malgré la crise alimentaire que nous traversons, et dont heureusement l'intensité a été considérablement atténuée par l'importation des céréales étrangères, la situation indus-

trielle et commerciale du pays n'aurait eu rien à envier aux années qui ont précédé 1861, si un événement inattendu, la guerre civile entre les Etats du Nord et les Etats du Sud de l'Union américaine, n'était venue jeter le trouble dans les relations commerciales que nous entretenons avec la république américaine, pendant des plus importantes que nous faisons par la voie de l'Angleterre, et dont la quotité n'a peut-être précisée, elles se chiffrent par un mouvement de marchandises qui, en 1860, a atteint 478,000,000 de francs, dont 229,000,000 millions à l'importation et 249,000,000 à l'exportation. Nos exportations se composent presque exclusivement de produits fabriqués, dans lesquels nos soieries seules ont figuré pour 90,000,000 de francs.

Il est facile de comprendre l'influence que doit exercer sur l'industrie d'un pays la fermeture presque instantanée d'un marché aussi important; mais ce n'est pas là le seul dommage que la France ait éprouvé des événements politiques dont les Etats-Unis sont le théâtre.

Ce pays est le principal centre de la production du coton, et c'est chez lui que tous les peuples qui mettent en œuvre cette plante textile puisent leurs principaux approvisionnements.

La France qui, après l'Angleterre, est en Europe, le plus grand consommateur de coton, souffre de la privation d'une matière première qui a pris une si grande place dans son industrie.

Cette situation, le Gouvernement ne peut que la regretter profondément, non-seulement à cause du contre-coup qu'en ressent le pays, mais encore à raison des liens sympathiques qui ont toujours uni la France à la république américaine. Il lui est d'ailleurs impossible de prévoir le moment où nos rapports commerciaux avec les Etats-Unis pourront s'améliorer.

Bien que, pendant le cours de l'année 1861, la guerre d'Amérique ait fait fléchir nos exportations dans une certaine proportion, le mal n'a pas été aussi grand qu'on pouvait le craindre tout d'abord, et les débouchés que nous nous sommes créés ont compensé, pour certains produits, notamment pour les produits agricoles, le déficit qui se remarque ailleurs. Ainsi, on constate un progrès notable dans l'exportation de nos laines, lins, chanvres, fruits, frais et garance, et si l'on a à regretter une diminution plus ou moins sensible sur certains de nos produits manufacturés, nos exportations de tissus de coton écrus ou blancs présentent un accroissement de 2,000 quintaux.

Au surplus, pour apprécier sagement les résultats de l'année 1861, il convient d'attendre que la commission des valeurs ait attribué aux importations comme aux exportations le prix moyen des cours constatés pendant le même exercice. Jusqu'à l'exécution de ce travail, il est impossible de faire une comparaison utile entre notre commerce international pour l'exercice 1861 et celui des années précédentes.

Si la France souffre d'événement indépendants de sa volonté, le mal qu'elle ressent ne lui est pas primitif; d'autres peuples en

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 2 FÉVRIER 1862.

N° 4.

L'EMPIRE DES CONVENANCES

ou

LES DEUX AMIS.

On s'attend bien qu'elles n'avaient été étrangères à aucune des impressions de la scène pénible qui venait de se passer. Du lieu où elles étaient, elles avaient tout observé : la crainte, l'espérance, l'effroi s'étaient successivement emparés de leur âme, bien qu'elles fussent hors d'état de se communiquer ce qu'elles éprouvaient. Toutes deux, les yeux fixés sur le lac, étaient restées dans une stupeur complète; elles ne se parlaient pas, elles ne respiraient pas. C'était surtout pendant ces deux mortelles minutes où Albert était demeuré en quelque sorte enseveli dans le lac, que les plus sinistres pensées les avaient étreintes. A l'immobilité d'Henriette, on eût dit que sa vie était comme suspendue. La réapparition d'Albert fit cesser heureusement une situation qui ne pouvait se prolonger plus longtemps sans danger pour elle; mais cette révolution trop subite fut au-dessus de ses forces :

elles avaient été épuisées par la terreur, elles succombèrent sous l'excès de la joie; dès que les danger cessa d'être à craindre, Henriette tomba évanouie. Sa mère s'empressa aussitôt de voler à son secours; mais ses soins étaient encore sans effet, lorsqu'elle vit paraître Albert. Celui-ci demeura consterné à la vue du spectacle qui s'offrait à ses regards : madame d'Orgemont, agenouillée près de sa fille étendue sur le gazon, sans mouvement, et dans un état semblable à celui de la mort ! Il se précipite vers Henriette, prend une de ses mains dans les siennes, et l'appelle, mais en vain, à plusieurs reprises : peu à peu cependant son visage se colore faiblement, ses yeux s'ouvrent et rencontrent les traits d'Albert. Un soupir s'échappe de son sein ; un moment après, et sentant sa main doucement pressée, elle répond par un mouvement comme involontaire à cette marque d'intérêt, et d'une voix encore affaiblie : Albert, Albert, dit-elle, que vous m'avez fait du mal ! Ce peu de mots étaient par eux-mêmes très-peu significatifs, mais le ton avec lequel ils avaient été prononcés, l'expression de la physiologie d'Henriette, ses regards, tout concourait à leur donner un sens qui fut à l'instant même, compris par Albert et par madame d'Orgemont; le transport qu'éprouva le premier lui révéla clairement ce qui depuis longtemps se passait dans son cœur. L'espoir d'être aimé vint lui apprendre combien il aimait. Il sentit dès cet instant qu'une nouvelle existence était commencée pour lui. Quant à madame d'Orgemont, le trait de lumière qui venait de la frapper apportait plutôt des soupçons dans son esprit que, la conviction; mais elle était avertie, et elle se promit de profiter de la découverte qu'elle devait au hasard

pour protéger son Henriette contre un sentiment dont elle redoutait les funestes conséquences. Pendant tout le reste de cette journée, il ne fut question au château que du malheur dont l'enfant avait failli être victime, et du courage de celui qui l'en avait préservé. Madame d'Orgemont, qui ne pouvait se lasser d'exalter la généreuse conduite d'Albert, remarqua, comme une chose propre à justifier ses premières observations, que sa fille semblait éviter de donner à l'action d'Albert les justes éloges qu'elle méritait, et qu'elle insistait uniquement sur le danger qu'il avait couru; et quelques jours après, elle s'aperçut aussi du changement notable qui s'était opéré dans les manières d'Albert : elles avaient perdu de leur familiarité. Toujours aussi prévenant pour Henriette, sa prévenance avait quelque chose de timide et de respectueux. Ses regards la cherchaient non moins souvent, mais avec plus de discrétion. Il était facile de s'apercevoir qu'il observait lui-même. Enfin il ne lui arrivait plus que rarement de donner à Henriette le titre de sœur. Ne doutant plus alors du trop juste fondement de ses soupçons, elle se détermina à en faire part à son mari, pour aviser avec lui aux moyens à prendre dans une conjoncture aussi importante. Il ne fallut pas beaucoup de temps à d'Orgemont pour vérifier par lui-même la justesse des observations de sa femme. Il y avait plutôt réciprociété de sentiments qu'intelligence entre Albert et Henriette. Loin de se cacher, ils se traissaient à chaque instant par leur innocence maladroite, et bientôt d'Orgemont connut leur secret beaucoup mieux qu'eux-mêmes. A peine eut-il acquis cette triste certitude, qu'il s'occupa de prévenir pendant qu'il

en était encore temps (du moins il le pensait ainsi) un mal que chaque moment de retard pouvait rendre irréparable. En conséquence, et d'après le plan concerté avec sa femme, il prétexta, au bout de quelques jours, une affaire qui exigeait sa présence à Paris; mais comme elle n'était pas moins nécessaire à Saint-Céran, dans l'intérêt du duc, il annonça qu'il resterait en effet, mais que madame d'Orgemont partirait avec sa fille pour le substituer. Le duc de Saint-Céran, malgré la contrariété que lui causait ce départ, n'eut pas l'indiscrétion de chercher à s'y opposer; il fit seulement promettre à madame d'Orgemont de revenir aussitôt qu'elle aurait terminé l'affaire dont il s'agissait, et rassuré par cette promesse, il se flatta que cette séparation ne serait pas de longue durée. Il n'en fut pas de même d'Albert. Depuis plusieurs jours il avait été frappé du ton mystérieux de monsieur et de madame d'Orgemont. S'il les trouvait seuls, la conversation animée dans laquelle il les surprénait cessait tout à coup, ou ils s'empressaient d'en changer le sujet. Un secret pressentiment l'avertissait que ces précautions si nouvelles le concernaient. L'amour conceit facilement des craintes, et ses craintes se convertissent aussi facilement en certitude. Il ne douta donc plus que ce ne fût parce qu'il était deviné que cette résolution si subite avait été arrêtée entre les parents d'Henriette. Il se rappela même qu'à diverses reprises il avait entendu d'Orgemont et son père s'entretenir à voix basse de projets de mariage. Cette réflexion, dont il s'étonnait de n'avoir pas été frappé plus tôt, lui persuada que ces projets regardaient Henriette, et qu'apparemment on cherchait à éviter ce qui pou-

vait en contrarier l'exécution. Il tomba dans un profond abattement, et lorsqu'au moment de son départ madame d'Orgemont lui demanda son bras pour la conduire à sa voiture, ses yeux osèrent à peine se porter sur sa fille, qu'il prévint qu'on chercherait à lui enlever à jamais. Cependant, et lorsqu'il eut ainsi écarté le danger qu'il avait craint pour Henriette, d'Orgemont, n'écoulant plus que sa tendresse et sa compassion même pour celui dont il s'était vu forcé de causer l'affliction, ne songea plus qu'à soulager le mal dont il était l'auteur. Continuellement attaché à ses pas, il ne lui parlait jamais de la tristesse à laquelle il le voyait en proie; mais il lui offrait toutes les consolations indirectes qui étaient en son pouvoir. De temps en temps, et comme sans y penser, il prononçait le nom d'Henriette, et témoignait sans affectation le regret du motif qui avait obligé madame d'Orgemont de retourner à Paris. Les illusions heureuses ont un accès non moins facile que les tourments dans le cœur de celui qui aime; et grâce aux soins de son second père, Albert crut bientôt ce qu'il désirait. Il supporta peu à peu un éloignement qu'il regarda comme passager, et finit par reprendre cette confiance dans l'avenir, qui était le plus heureux attribut de son âge. Au milieu de ces soins, d'Orgemont ne perdait pas de vue ceux qui l'avaient amené à Saint-Céran. Dès que l'on avait su dans le pays l'arrivée du duc, sa rentrée en possession, et le désir qu'il avait de vendre quelques portions de ses biens, une foule de propriétaires voisins s'étaient présentés pour en faire l'acquisition. D'un côté la convenance pour eux, de l'autre la plus value que venait d'obtenir des biens